



Coss Infos

Une demi-heure avec deux patrouilleurs

Par
Claude-Alain Monnard

La circulation routière recèle bien des dangers pour les enfants. En particulier les petits de l'école enfantine qui ont de la peine à traverser la chaussée. Les quelque 7'500 patrouilleurs scolaires peuvent les y aider et contribuer ainsi à leur sécurité sur les trajets scolaires.

Postés vers le passage pour piétons des Chavannes qui va être déplacé, Jean-Marc Demont et Patrick Nicod ont accepté avec bonhomie de répondre à quelques questions. Les deux compères fonctionnent depuis deux ans et demi environ. Ils sont contents de pouvoir ainsi rendre service et se sentir utiles. *Notre*

soleil brille. La concentration est de rigueur et je laisse les patrouilleurs œuvrer. Installés sur le trottoir, ils se font face de part et d'autre de la route et, munis de leur palette, ils écartent les bras et forment une sorte de barrière empêchant les enfants de s'élaner. Puis, Patrick donne une indication à Jean-Marc, et les deux patrouilleurs se positionnent sur la chaussée, dos aux véhicules qui attendent sagement. Les enfants traversent, des «bonjour» et des «bon appétit» fusent de part et d'autre. C'est sympa et tout se déroule dans un calme parfait.

Nous n'avons jamais eu d'engueulades avec les automobilistes! raconte Jean-Marc, ajoutant qu'il avait lu un reportage disant que, dans certaines communes, «ça chauffait» parfois.



Patrick Nicod et Jean-Luc Demont.

MAC



On attend quelques secondes!

MAC

rôle est important pour les enfants puisque nous les protégeons quand ils traversent la route, même s'ils courent ou tombent! déclare Jean-Marc. Quant à Patrick, il précise qu'ils nous obéissent et qu'on n'a jamais eu de problèmes avec eux.

Première vague

Vers 11h35, une première vague sort du Collège des Chavannes. Le trafic est assez dense en ce mercredi où le

Mais ici, rien! Ce qui est bien, évidemment. Patrick et Jean-Marc fonctionnent en paire deux fois par semaine. Ils font aussi équipe avec d'autres personnes puisqu'ils assurent 4, voire 5 passages hebdomadaires. *Tout dépend de nos disponibilités!* assure Patrick.

Deuxième vague

Vers 11h55, on sent un regain d'activités piétonnes: les élèves du PAM

résidant du côté du quartier des Terrailles rentrent chez eux.

Si beaucoup utilisent le passage pour piétons situé près du rond-point, quelques-uns traversent néanmoins la chaussée où nous nous trouvons. Ici aussi, pas d'excitation et ça «roule tip top en ordre»! Et les adultes? *Ils traversent sans qu'on intervienne, mais quand on ferme le passage, ils doivent attendre!* poursuit Patrick.

À midi cinq, les deux patrouilleurs commencent à se dire que la tâche de ce mercredi arrive gentiment à son terme. Grâce à eux, quelques dizaines d'utilisateurs ont traversé la chaussée sans problème. Merci et bonne suite!

Infos pratiques

Les heures de service dépendent des horaires scolaires. En règle générale, les patrouilleurs doivent occuper leur poste 10 à 15 minutes avant la sortie des classes et ils resteront en place jusqu'à ce que les élèves aient passé l'endroit en question. Pour ce qui concerne ce passage des Chavannes, Jean-Marc et Patrick sont arrivés vers 11h25 et sont repartis à 12h05.

Des patrouilleuses et patrouilleurs sont toujours recherchés par les responsables. Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à contacter le greffe municipal au 021 863 22 00, par mail à secretariat@cossonay.ch ou encore Michel Tedeschi, le responsable de ce passage pour piétons, au 021 861 18 37. ■



Priorité aux piétons.

MAC

Coss Infos



Modification de passages piétons

Par
Claude-Alain Monnard

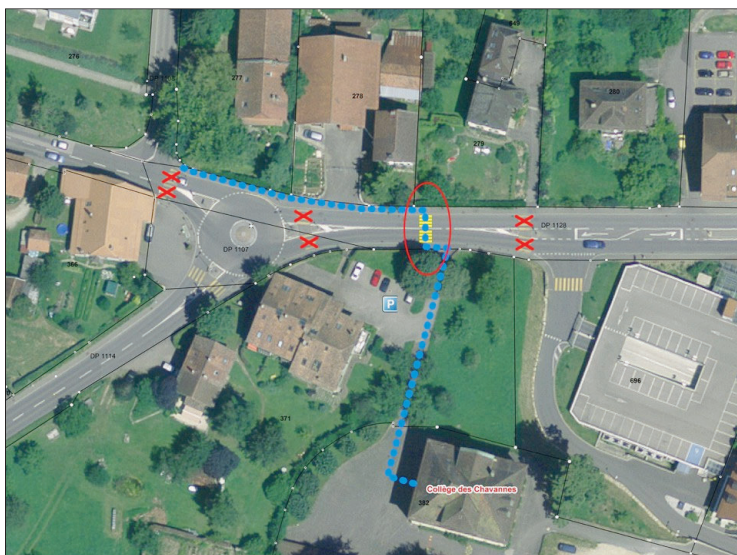
Pour se rendre au Collège des Chavannes, nous avons remarqué que des enfants, en provenance du quartier des Terrailles, ne traversaient pas la route sur le passage piétons surveillé par les patrouilleurs. Ils empruntaient celui situé juste après le rond-point, évitant ainsi un petit détour! déclare Christian Pouly, secrétaire municipal.

Cette constatation a donc poussé les autorités à demander à l'Etat de créer un nouveau passage piétons, quasiment en face de l'accès au bâtiment scolaire, afin de forcer les utilisateurs à l'emprunter. C'est la solution idéale pour les élèves!

Points de vue de l'Etat

Dans une lettre datée du 1^{er} février 2011, le Service des Routes, par l'intermédiaire de Dominique Brun, inspecteur de la signalisation, prend acte de la séance du 31 janvier organisée sur le terrain avec la Municipalité et confirme, entre autres, que:

- Afin de pouvoir **déplacer le passage piétons**, selon la demande de la commune, il sera nécessaire de prévoir un complément d'éclairage.
- La distance de visibilité de 40 mètres depuis le giratoire est suffisante. Il est donc possible de diminuer les exigences en fonction de la vitesse du trafic.
- Le déplacement de ce passage pour piétons nécessite la suppression des deux autres situés en amont et en aval.
- La nécessité de **supprimer le pas-**



Cette illustration montre bien la suppression des trois passages piétons existants (croix rouges). En jaune, à l'intérieur d'une ellipse rouge, nous distinguons celui qui sera créé. Enfin, le pointillé bleu présente le cheminement que les écoliers, en provenance du chemin des Terrailles, emprunteront pour se rendre au Collège des Chavannes.

sage pour piétons à proximité du débouché du chemin des Terrailles. En effet, il ne répond pas aux normes, notamment en ce qui concerne la zone d'attente qui est inexistante. (Cette dernière est même totalement cachée par l'angle du bâtiment pour les automobilistes en provenance de l'Etang du Sépey.)

Questions et réponses

Supprimer des passages piétons peut paraître aberrant alors qu'on prône depuis des années la notion de sécurité des utilisateurs. Lors d'une conver-

sation téléphonique avec Christophe Leuenberger, responsable du service technique de la commune, Dominique Brun donne des indications supplémentaires.

Les normes nous imposent une certaine quantité de piétons à l'heure pour justifier la présence d'un passage! précise-t-il. *L'objectif recherché est aussi que les utilisateurs traversent en une seule place avec la présence des patrouilleurs. Donc, on ne peut pas mettre des passages tous les 50 mètres*

Il relève ensuite que 50 utilisateurs à l'heure sont nécessaires pour justifier l'existence d'un passage pour piétons. Ce chiffre n'est cependant pas absolu. En effet, quand il s'agit d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, il peut descendre à 30. *Mais, pour être crédible, un passage doit être alimenté, sinon les automobilistes n'y font plus attention.*

Enfin, la position du passage par rapport à la visibilité est également à prendre en considération, *tout comme le fait de se situer sur le cheminement naturel des piétons à qui nous donnons la priorité en marquant le passage avec des bandes jaunes au sol.* *En ce qui concerne le passage situé près du chemin des Terrailles, la distance de*

visibilité suffisante permettant aux automobilistes d'accorder cette priorité devrait être au minimum de 55 mètres. Ce qui n'est pas le cas! Les gens doivent comprendre que, dans ces conditions, il y a trop de risques.

Pendant la conversation, la question des habitudes individuelles prises au quotidien surgit. Christophe Leuenberger demande à notre interlocuteur si un piéton peut traverser une route sans être obligé d'aller chercher un passage. La réponse de Dominique Brun est claire: *Oui, pour autant qu'il soit à plus de 50 mètres. Dans ce cas, et je le mets en évidence, la traversée de la chaussée s'effectue uniquement sous sa propre responsabilité.*

Conclusion

En 2008, selon le bureau de prévention des accidents (BPA), la Suisse a enregistré 1043 blessés et 20 décès lors d'accidents sur un passage pour piétons. La cause principale de ces accidents réside dans le fait que les passages ne sont pas assez visibles ou sont reconnus trop tard par les usagers de la route, de jour comme de nuit. La démarche des autorités communales va donc dans le bon sens. Enfin, que les piétons n'oublient pas de manifester clairement leurs intentions au moment de traverser une route, avec ou sans présence de passages prévus à leur intention! ■

Les ronds-points

Après une année d'utilisation, les ronds-points satisfont les autorités communales. Le trafic y a gagné en fluidité et l'on ne rencontre plus les bouchons «d'avant». *Certes, parfois une petite file se crée, mais elle n'est pas statique. Elle est due essentiellement à des automobilistes un peu craintifs ou à un piéton qui traverse!* précise Christian Pouly. En tout cas, aucune réclamation n'a été enregistrée. *Nous avons déjà ce sentiment de réussite par rapport à l'essai préalable effectué pendant plusieurs mois,* ajoute Christophe Leuenberger. *On voyait que ça fonctionnait et l'expérience actuelle ne fait que confirmer notre impression antérieure.* ■



Christian Pouly et Christophe Leuenberger.

MAC

Coss Infos



Recherche de bénévoles grâce au slogan «Colorez votre quotidien avec le bénévolat!»

Par
Claude-Alain Monnard

Tel est le titre d'un flyer émanant de Pro Senectute, de la commune de Cossonay et du comité de réflexion, cherchant des personnes prêtes à s'investir auprès des seniors de la commune et des environs dans différents domaines.

Le bénévolat

C'est la possibilité de créer des liens et de s'enrichir mutuellement, de se donner les moyens d'agir avec l'autre, mais aussi pour soi en exerçant sa liberté et sa responsabilité de citoyen. C'est aussi se rendre utile en répondant concrètement aux besoins de personnes que l'on côtoie tous les jours, dans son quartier ou sa commune.

Chez Pro Senectute, précise Christine Logoz, le bénévolat est organisé, car en tant qu'institution, nous avons la responsabilité de mettre des gens en contact, de proposer des activités pour des groupes et d'en assurer le suivi. Raisons pour lesquelles, nos bénévoles reçoivent une formation. À tout âge, on peut faire du bénévolat.

La formation

Le cours dit «Introduction à l'engagement bénévole» dure 7 heures. Ses buts sont de répondre aux questions que les personnes intéressées se posent, de définir et clarifier ce que représente un engagement bénévole. Tout d'abord, un entretien individuel est organisé, suivi de la participation à cette journée de formation. Puis une nouvelle prise de contact avec un/une responsable est engagée afin de confirmer le maintien de l'intérêt et de préciser le début de l'activité.

Durant cette journée, différents thèmes sont abordés. Il est question aussi des droits et devoirs du bénévole. Enfin, du point de vue méthodologique, l'interactivité est fort pratiquée: alternance entre théorie et pratique, travail individuel ou en groupes, analyses de situations.

Activités

Christine Logoz insiste sur l'utilisation des compétences des futur(e)s

bénévoles. En ce sens, le choix des activités proposées est vaste. Elles vont de l'accompagnement à domicile sous forme de rencontres pour des discussions ou des promenades. Un volet «administratif» peut être envisagé afin de donner un coup de main à des aînés. Des seniors, avides de curiosité et de nouveautés, sont friands d'informatique: là aussi, le bénévole a la possibilité d'initier des débutants à de nouvelles technologies. On peut animer des tables conviviales, faire partager sa passion pour des jeux de société, pour l'art créatif et des activités culturelles. Faciliter le transport des personnes à mobilité réduite afin de leur permettre de participer à des activités est également très appréciable. Reste aussi l'animation au sein des groupes de marche, de walking, de vélo, de ski de fond ou de gymnastique; pour ces activités physiques, une formation plus «pointue», s'étalant sur 3 ou 4 jours selon la discipline choisie, est demandée.

À Cossonay

Dans le courant 2009, une enquête de proximité, organisée par Pro Senectute en collaboration avec la Municipalité, avait recensé les besoins et envies d'un certain nombre de personnes de plus de 60 ans. Il s'en est suivi la création d'un groupe de «référénts senior» d'une dizaine de membres qui se réunissent une fois par mois avec la représentante de Pro Senectute. Ce «comité» réfléchit sur les questions liées à l'avance en âge et sur la manière de développer les projets. La mise en place n'est pas si simple qu'il n'y paraît. Pourquoi finalement? *Pour commencer nous avons besoin de bénévoles!* déclare Françoise Martelli, secrétaire de ce groupe de réflexion. *Ensuite seulement, nous pourrions mettre sur pied des projets.* Donc, sans des bénévoles qui s'impliquent, pas d'activités pour les seniors!

Il y a six semaines environ, une trentaine de personnes avaient répondu à une séance d'information où il était question de la création d'un groupe de marche. *Nous avons été surpris de cet engouement,* ajoute Françoise Martelli, *mais nous*



Françoise Martelli et Christine Logoz.

MAC

n'avons pas pu répondre à ces gens car nous n'avons rien de précis à leur dire. Quelques-uns croyaient qu'une sortie allait être organisée peu après la séance. *Mais non! notre volonté était de préciser notre besoin de personnes s'engageant pour l'animation de ce groupe.*

Cela paraît compliqué peut-être, mais c'est la volonté des autorités et de Pro Senectute de disposer de collaborateurs bénévoles formés et assumant leurs responsabilités, surtout quand il s'agit d'un groupe à conduire. *Une structure s'avère indispensable, commente Françoise, et, au début, je n'avais pas conscience de ça. Certains aspects de la démarche m'échappaient, mais depuis que je suis dans ce groupe pilote, j'en comprends mieux les nécessités.*

En résumé

Les autorités et ProSenectute recherchent des personnes assumant:

- un monitorat sportif pour un groupe de marche
- une animation de tables conviviales
- une animation de loisirs et d'organisation d'activités culturelles.

Les renseignements indispensables sont à demander, dès le 3 mai, à Christine Logoz, animatrice régionale, tél 079 501 46 25, mail: christine.logoz@vd.pro-senectute.ch.

Pour conclure, retenons que seuls des bénévoles formés permettront le début des activités pour les seniors! ■

Brèves

Plantation d'arbres

Au cours de ces dernières semaines, deux actions importantes ont eu lieu. Premièrement, le samedi 26 mars, ce sont quelque 30 chasseurs de la Diana, chasse et nature, des sections de Morges, de Cossonay et d'Echallens, qui ont planté 150 merisiers (cerisiers sauvages), dans les côtes de Cossonay. Puis, ce sont les élèves de 4 classes primaires du collège des Chavannes qui ont participé, les lundi 11 et mardi 12 avril, à la plantation dans le bois du Sépey de chênes, noyers, merisiers, châtaigniers et alisiers.

Merci à tous, ainsi qu'aux forestiers et employés communaux qui les ont professionnellement encadrés.

Initiation à la marche nordique

Dans le cadre du programme cantonal «Ça marche! bouger plus, manger mieux», la Commune de Cossonay a décidé de s'associer à Allez Hop Romandie pour proposer à la population une initiation gratuite à la marche nordique, plus communément appelée «Nordic Walking». Celle-ci aura lieu le jeudi 19 mai 2011 de 18h30 à 20h30 dans le bois du Sépey. Le point de rendez-vous est le départ de la piste Vita. Renseignements et inscriptions au 021 623 37 43. ■